

Règlement du concours photo « Patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer »

Concours photo des Journées Européennes du Patrimoine 2026 — La Savane des Esclaves

Article 1 — Organisateur

Le présent concours est organisé par La Savane des Esclaves, site culturel et mémoriel situé aux Trois-Îlets, Martinique (contact : direction@lasavanedesesclaves.fr), ci-après « l'Organisateur ».

Article 2 — Objet du concours

Le concours s'inscrit dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine 2026, dont le thème national est : « **Patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer** ».

Il invite les participants à photographier le patrimoine de La Savane des Esclaves en écho à ce thème : ce qui témoigne de la fragilité du patrimoine (naturel, mémoriel, bâti), ce qui montre sa préservation et sa transmission, ou ce qui illustre une manière originale de le faire vivre aujourd'hui. La présence de personnes sur la photo n'est pas obligatoire.

Article 3 — Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne physique, à l'exception des membres de l'équipe de l'Organisateur et de leur famille proche.
- La participation est réservée aux visiteurs du site durant les Journées Européennes du Patrimoine (samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026), l'entrée étant proposée à demi-tarif à cette occasion.
- Les mineurs peuvent participer sous réserve de l'autorisation écrite d'un représentant légal.
- Chaque participant peut soumettre un maximum de **1** photo.
- Les photographies doivent avoir été prises sur le site de La Savane des Esclaves durant le week-end des Journées Européennes du Patrimoine, soit les **samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026**.
- L'usage de drones est strictement interdit pour la prise de vue ; seules les photographies prises depuis le sol sont acceptées.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent, au choix : - publier leur photo sur Instagram et/ou Facebook avec le hashtag **#jep2026savanedesesclaves** en identifiant **@lasavanedesesclavesofficiel** (Instagram) ou **La Savane des**

Esclaves (Facebook), en mode public, accompagnée en commentaire ou en légende du lieu précis de la prise de vue sur le site ; - **ou** l'envoyer par email à **direction@lasavannedesesclaves.fr**, accompagnée du nom complet du participant, d'un moyen de contact, et du lieu précis de la prise de vue sur le site.

Les photos ne doivent pas avoir été modifiées de façon substantielle (retouches légères de luminosité/contraste tolérées ; montages, ajouts ou suppressions d'éléments exclus).

Article 5 — Calendrier

Étape	Date
Dates de prises de vue	Samedi 19 et dimanche 20 septembre 2026 (Journées Européennes du Patrimoine)
Clôture des participations (envoi des photos)	Mercredi 23 septembre 2026, minuit
Délibération du jury	24 et 25 septembre 2026
Annonce des résultats	26 septembre 2026

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ce calendrier si nécessaire, sous réserve d'en informer les participants.

Article 6 — Critères de sélection

Les photographies seront évaluées selon : la qualité technique, l'originalité du cadrage ou du sujet, et l'adéquation avec le thème du concours.

Article 7 — Jury

Les photos seront départagées par un jury composé de **Gilbert Larose, Sarah Larose et Élise Foucaut**. La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 8 — Prix

- 1er prix : une BD Fakhane et un accès gratuit pendant un an à La Savane des Esclaves
- 2e prix : une BD Fakhane et une farine Délices Ti Gilbè au choix
- 3e prix : une farine Délices Ti Gilbè et une tablette de chocolat maison

Les prix ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni cessibles à un tiers.

Article 9 — Droits à l'image et propriété intellectuelle

En participant, chaque candidat :

- garantit être l'auteur de la photographie soumise et détenir tous les droits nécessaires à sa diffusion (droit à l'image des personnes reconnaissables notamment, dont il devra avoir recueilli l'accord) ;

- **cède à titre gracieux et non exclusif à l'Organisateur le droit d'utiliser, reproduire et diffuser sa photographie** sur les supports de communication de La Savane des Esclaves (réseaux sociaux, site internet, supports imprimés, presse), avec mention du nom de l'auteur, pour une durée illimitée ;
- conserve la pleine propriété de ses droits d'auteur et reste libre d'utiliser sa photo par ailleurs.

Article 10 — Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique (réseau, plateforme) empêchant l'envoi ou la publication d'une participation. Toute participation contraire aux valeurs du site (propos haineux, contenu inapproprié) sera exclue sans préavis.

Article 11 — Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible sur nos pages Instagram et Facebook (lien en bio / post épinglé) ainsi que par voie d'affichage sur le site de La Savane des Esclaves.

Article 12 — Modification et annulation

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, reporter ou modifier le concours en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 13 — Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou son exécution relève de la compétence des tribunaux compétents.

Règlement établi le 15 septembre 2026, La Savane des Esclaves.